

Accusé de quatre chefs de crimes contre l'humanité – meurtres, viols, persécutions et autres actes inhumains –, l'ex-chef de l'Etat avait été acquitté en 2019.

L'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo lors de son procès à La Hague, en janvier 2016. PETER DEJONG / AP La Cour pénale internationale (CPI) a confirmé, mercredi 31 mars, l'acquittement prononcé en 2019 de l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo, premier ancien chef d'Etat qu'elle a jugé, lors d'un procès pour crimes contre l'humanité liés aux violences post-électorales en 2010 et 2011.

Les juges ont rejeté l'appel de la procureure de la CPI contre la décision de la chambre de première instance qui avait acquitté M. Gbagbo et un de ses proches, Charles Blé Goudé, ex-chef du mouvement des Jeunes Patriotes. M. Gbagbo, premier ancien chef d'Etat jugé par la CPI, et M. Blé Goudé ont toujours clamé leur innocence dans ces crimes ayant fait 3 000 morts en Côte d'Ivoire, lors de violences nées du refus de M. Gbagbo de reconnaître fin 2010 la victoire à la présidentielle de son rival Alassane Ouattara.

En confirmant l'acquittement sous l'œil de MM. Gbagbo et Blé Goudé, présents à l'audience mercredi, la chambre d'appel de la CPI écarte la tenue d'un procès en appel et a clos l'affaire, près de dix ans après l'ouverture du dossier.

« A la majorité, la chambre d'appel rejette l'appel du procureur et confirme la décision de la chambre de première instance », a déclaré le juge président la chambre d'appel, Chile Eboe-Osuji, ancien président de la CPI, basée à La Haye. La CPI **« abroge par la présente toutes les conditions restantes à la libération de M. Gbagbo et M. Blé Goudé »**, a poursuivi le juge, ordonnant aux fonctionnaires du tribunal de **« prendre des dispositions pour le transfert en toute sécurité de M. Gbagbo et M. Blé Goudé vers le ou les Etats d'accueil »**.

M. Gbagbo a hoché de la tête à l'annonce de la décision, puis a levé deux pouces en l'air et a souri. A la fin de l'audience, il s'est levé et a applaudi, tandis que M. Blé Goudé a légèrement secoué ses poings en signe de victoire. Désir de rentrer en Côte d'Ivoire Depuis son acquittement, M. Gbagbo vit en Belgique.

La CPI avait refusé sa demande de liberté sans condition, mais autorisé l'ex-président à quitter la Belgique vers un pays acceptant de le recevoir.

En possession, selon son avocate, de deux passeports, un ordinaire et un diplomatique, remis par les autorités ivoiriennes, l'ex-président avait annoncé en décembre son désir de rentrer en

Côte d'Ivoire, mais ce retour se fait toujours attendre.

La décision de la CPI sur l'appel de l'accusation était attendue en Côte d'Ivoire, où l'ombre de Laurent Gbagbo plane toujours sur une nation meurtrie par les violences politiques depuis plus de vingt ans. De nouvelles violences liées à la dernière présidentielle d'octobre 2020, remportée par Alassane Ouattara qui se représentait pour un troisième mandat controversé, ont fait près de 100 morts.

Président de 2000 à 2010,

M. Gbagbo, toujours très populaire chez ses partisans, avait été arrêté en 2011. Après son acquittement surprise – les juges ayant notamment estimé que les preuves à charge étaient insuffisantes –, le bureau de la procureure de la CPI avait estimé que les magistrats n'avaient pas rendu une décision motivée en bonne et due forme et avaient commis des erreurs de droit et de procédure.

La procureure générale sortante de la Cour, Fatou Bensouda, avait interjeté appel en septembre 2019, huit mois après l'acquittement, réclamant la tenue d'un procès en appel. Fatou Bensouda, ainsi que ses services, sont sous le feu des critiques : si la CPI, fondée en 2002 pour juger les pires atrocités commises à travers le monde, a notamment condamné des chefs de guerre congolais et un jihadiste malien, l'accusation a échoué dans ses dossiers les plus emblématiques.

Le Monde
